



## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Parks Canada Agency Bid Receiving Unit

**National Contracting Services** 

# Soumission par télécopieur: 1-866-246-6893

Soumission par courriel:

soumissionsouestbidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 25 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

# INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

#### **Tender To: Parks Canada Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

## Soumission à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, aux prix indiqués.

Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur ou de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada Services nationaux de passation des marchés Calgary (Alberta)



	Title – Sujet : Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton					
	Solicitation No. – Nº de l'invitation : 5P420-20-0019/A			Date : 3 août 2020		
	GETS Reference No. – N° de référence du SEAOG : PW-20-00922455			Client Ref. No. – Nº de réf. du client : 2048		
	Solicitation (	Solicitation Closes – L'invitation prend fin :				
r	<b>at</b> – <b>à</b> 14 h	<b>on – le</b> 26 août 2020	Time Zone – Fuseau horaire MDT – HAR			
	F.O.B. – F.A.B. Plant – Usine : □ Destination : ☑ Other – Autre : □					
e	Address Inquir	ies to: – Adresser toute demandies jennifer.maheu@cana		ū		
	Telephone No	- Nº de téléphone :		Fax No. – Nº de télécopieur :		
	587-432-8458			866-246-6893		
	Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir aux présentes					

## TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (dactylographier ou écrire en caractères d'imprimerie)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur ou de l'e	ntrepreneur :
Address – Adresse :	
Name of person authorized to sign on behalf of the Nom de la personne autorisée à signer au nom du fo	
Title – Titre :	
Telephone No. – N° de téléphone :	
Facsimile No. – Nº de télécopieur :	
Signature	Date

Acheteur – Buyer Jen Maheu

 $N^{\circ}$  de réf. du client – Client Ref. No. 2048

Nom du dossier - File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

## **INVITATION À SOUMISSIONNER**

#### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

# LES OFFRES REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES. LES OFFRES REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres est <u>soumissionsouest-bidswest@canada.ca</u>. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que soumissionsouest-bidswest@canada.ca peuvent ne pas être acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le 1-866-246-6893.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 25 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier. Les courriels contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés. Les documents d'appel d'offres doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

## Dépôt direct

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct auprès de Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à : http://www.depotdirect.gc.ca

Nº de la modif. – Amd. No.

Acheteur – Buyer Jen Maheu

 $N^{\circ}$  de réf. du client – Client Ref. No.

Nom du dossier – File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

# **TABLE DES MATIÈRES**

# INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Conférence des soumissionnaires
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Sites Web

# R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES – SERVICES DE CONSTRUCTION – EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2020-05-28)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts/Avantage indu.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement soumission

#### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

CS01 Condition d'assurance

## **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

## APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVE À L'INTÉGRITÉ – LISTE DE NOMS

#### ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE

**ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION** 

Acheteur – Buyer Jen Maheu

N° de réf. du client – Client Ref. No.

Nom du dossier - File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) - Parc national des Lacs-Waterton

# INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

#### **IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION**

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission :
  - a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
  - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2020-05-28);
  - d. Clauses et conditions identifiées aux « Documents du contrat »;
  - e. Dessins et devis;
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. Les offres reçues par télécopieur et par courriel seront acceptées comme étant officielles. Les offres reçues en personne ou par courrier ne seront pas acceptées.

Les offres reçues par télécopie et par courrier électronique seront acceptées comme étant officielles et doivent répondre aux exigences suivantes;

- a) Doivent êtres complétées et soumises sur le formulaire de soumission et d'acceptation prévu
- b) Doivent indiquer:
  - Numéro du projet
  - Numéro de l'invitation
  - Nom du soumissionnaire
  - Heure et la date de clôture
- c) Le soumissionnaire doit fournir une copie électronique de sa garantie de soumission. L'APC vérifiera la validité du dépôt de garantie après la clôture.
- d) Doit être reçue avant l'heure de clôture des offres au numéro de télécopieur (866) 246-6893 ou par courriel à soumissionsouest-bidswest@canada.ca

# IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres – Page 1 à l'adresse courriel jennifer.maheu@canada.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

Nº de la modif. – Amd. No.

Acheteur – Buyer Jen Maheu

 $N^{\circ}$  de réf. du client – Client Ref. No. 2048

Nom du dossier - File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### **IP03 CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES**

Une conférence des soumissionnaires aura lieu par téléconférence le 12 août 2020. Elle débutera à 10 h (HAR). La portée du besoin décrit dans la demande de soumissions sera examinée durant la conférence et il y aura une période de questions. La participation à la conférence est recommandée pour ceux qui ont l'intention de présenter une soumission.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante avant la conférence pour confirmer leur participation et obtenir le numéro de téléphone à composer. Ils doivent fournir par écrit à l'autorité contractante, avant le 11 août 2020 (14 h HAR), le nom des personnes qui prendront part à la conférence ainsi qu'une liste des questions qu'ils souhaitent poser.

Les précisions ou les changements à la demande de soumissions qui découleront de la conférence seront intégrés comme une modification à la demande de soumissions.

#### **IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une offre peut être révisée par télécopieur ou par courrier électronique conformément à la IG10 de R2710T. Le numéro de télécopieur pour la réception des révisions est le (866) 246-6893 et l'adresse de courriel est <u>soumissionsouest-bidswest@canada.ca</u>

#### IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Il n'y aura pas d'ouverture publique au moment du dépôt des offres.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres par courriel électronique à jennifer.maheu@canada.ca ou en appelant le numéro de téléphone (587) 432-8458

## **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
  - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.

Nº de la modif. – Amd. No.

Acheteur – Buyer Jen Maheu

 $N^{\circ}$  de réf. du client – Client Ref. No. 2048

Nom du dossier - File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application des sousalinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application du sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

## **IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions comme précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

#### **IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie électronique ou papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assumer les coûts.

#### **IP09 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues <a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl">http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl</a>

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf</a>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf</a>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <u>https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</u>

Nº de la modif. – Amd. No.

Acheteur - Buyer Jen Maheu

N° de réf. du client – Client Ref. No.

Nom du dossier - File Name

2048 Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/cndt-cndct/contexte-contextfra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

Accords commerciaux

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux

N° de réf. du client – Client Ref. No.

Nom du dossier - File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) - Parc national des Lacs-Waterton

# **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- Les documents suivants constituent le contrat :
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant remplis en bonne et due forme;
  - c. Dessins et devis :
  - d. Conditions générales et clauses :

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2019-11-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2019-05-30);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2019-11-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25);
sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires		

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Acheteur – Buyer Jen Maheu

Nº de réf. du client – Client Ref. No.

Nom du dossier – File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

# **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

#### **CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE**

#### 1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. Il incombe à l'entrepreneur de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

## 2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises, et ce pour un délai minimum de six (6) ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### 3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fourni.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

 $N^{\circ}$  de la modif. – Amd. No.

Acheteur – Buyer Jen Maheu

Nº de réf. du client – Client Ref. No.

Signature

Nom du dossier - File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

# FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

## SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

5P420-20-0019/A Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

Les travaux consistent principalement à l'assainissement et au nettoyage de onze (11) sites touchés par le feu de Kenow dans le Parc national des Lacs-Waterton.

Consultez les dessins et le devis pour obtenir plus de détails sur les exigences de ce projet.

SA02	NOM COMMERCIAL ET A	DRESSE DU SOUMISSIONN	AIRE	
Nom :				
Adress	e :			
Téléph	one :	Télécopieur :	NEA	_
Courrie	er électronique :			
Le sou			ojet mentionné ci-dessus, conformémer NDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.	nt aux documents
	<b>PÉRIODE DE VALIDITÉ DI</b> mission ne peut être retirée p		) jours suivant la date de clôture de l'inv	itation.
À l'acc		repreneur par le Canada, ι	un contrat exécutoire est formé entre entionnés aux Documents du contrat.	e le Canada et
	<b>DURÉE DES TRAVAUX</b> preneur doit exécuter et ache	ever les travaux au plus tard le	30 novembre 2020.	
Le sou garanti		rission une garantie de soumi	ssion conformément à l'IG08 – Exigenc – Services de construction – Exigenc	
SA08	SIGNATURE			
Nom e	t titre de la personne autorisé	e à signer au nom du soumiss	sionnaire (Tapés ou lettres moulées)	

Date

Nº de réf. du client – Client Ref. No.

Nom du dossier - File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

# APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (2 pages)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui ne sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

#### MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix total estimatif (taxes en sus)		
1	01.11.00 01 35 13.43	Mobilisation et démobilisation	Montant forfaitaire	1	\$		
2	01 35 13.43 01 35 43 01 56 0031 23 33.01	Activités de préparation du site	Montant forfaitaire	1	\$		
3	01 35 13.43 02 61 00.01	Préparation du sol/gestion des débris, des aires de stockage et des zones de transit d'hélicoptère.	Montant forfaitaire	1	\$		
4	02 82 00.03 Appendice C Dessins	Désamiantage de matériaux contenant de l'amiante et élimination de peinture à base de plomb au site 6.1, conformément à l'appendice C et aux dessins.	Montant forfaitaire (par site)	1	\$		
5	31 23 33.01 Appendice C Dessins	Remblayage, compactage, nivellement, établissement de courbes de niveau, mise en place de terre végétale et ensemencement des excavations selon les indications des dessins et de l'appendice C.	Montant forfaitaire	1	\$		
	MONTANT FORFAITAIRE (MF)  Taxes applicables en sus						

#### **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
1	01 35 13.43	Excavation et enlèvement de sols, débris et béton	m³	123	\$	\$

N° de la modif. – Amd. No.

Acheteur – Buyer Jen Maheu

 $N^{\circ}$  de réf. du client – Client Ref. No. 2048

Nom du dossier - File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
	Appendice C Dessins					
2	01 35 13.4	Élimination de sol contaminé	tonne	86	\$	\$
3	01 35 13.43	Manutention, transport et élimination des matières et débris dangereux contenant de l'amiante.	tonne	5	\$	\$
4	01 35 13.43	Élimination des déchets et débris non dangereux, y compris l'élimination de peinture à base de plomb collée au substrat en bois.	tonne	29	\$	\$
5	01 35 13.43	Élimination des matières recyclables – béton.	tonne	101	\$	\$
6	31 23 33.01	Fourniture et transport de remblai propre et exempt de mauvaises herbes.	m³	194	\$	\$
7	31 23 33.01	Fourniture et transport de terre végétale propre et exempte de mauvaises herbes.	m³	34	\$	\$
	\$					

Taxes applicables en sus

N° de la modif. – Amd. No.

Acheteur – Buyer Jen Maheu

N° de réf. du client – Client Ref. No.

Nom du dossier – File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

# APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVE À L'INTÉGRITÉ – LISTE DE NOMS

(Le texte est copié de la Politique d'inadmissibilité et de suspension <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</a> datée du 2016-04-04.)

**Liste des noms :** Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- i. les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- ii. les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- iii. les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des

noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.	
	_
	_
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	-
	_

Acheteur – Buyer Jen Maheu

 $N^{\circ}$  de réf. du client – Client Ref. No.

Nom du dossier - File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

# ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

*	Travaux publics et Services gouvernementaux
	Canada

Public Works and Government Services Canada

# ATTESTATION D'ASSURANCE Page 1 de 2

						NO 1 1	
Description et emplaceme	nt des travaux					N° de cont	rat
						N° de proje	 et
						, ,	
Nom de l'assureur, du cou	rtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue	)	Ville	Pro	ovince Co	de postal
Trom de l'assureur, du sou	ruer ou de rugem	71010000 (14 , 100	,	VIIIC		5 VIII 10 C C C	ao postai
Nom de l'assuré (Entrepre	neur)	Adresse (N°, rue	)	Ville	Pro	ovince Co	de postal
	,	,	,				'
Assuré additionnel							
	u chef du Canada représent	ée par le minist	re de l'Enviro	nnement, agissa	nt pour	le compte	de l'Agence
Parcs Canada.							
Genre d'assurance	Compagnie et nº de la police	Date d'effet	Date		Plafonds	de garantie	
		J/M/A	d'expiration				
			J/M/A	Par sinistre	Glob	al général	Global –
Responsabilité civile				i di sillistic		annuel	Risque après
des entreprises							travaux
						_	
Responsabilité complémentaire/exc				\$		\$	\$
édentaire.							
euciitaire.				\$		\$	\$
				Ψ_	I .		Ψ.
	ci-dessus ont été émises par d						
	nt en vigueur, comprennent les		positions applic	cables de la page 2	de l'Atte	estation d'as	ssurance,
incluant le preavis d'ann	ulation ou de réduction de gara	intie.					
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)  Numéro de té							de téléphone
			,,	,			
Signature						Da	ite J/M/A

N° de la modif. – Amd. No.

Acheteur – Buyer Jen Maheu

 $N^{\circ}$  de réf. du client – Client Ref. No. 2048

Nom du dossier – File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

## ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

#### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

#### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage;
- b) Battage de pieux et travaux de caisson;
- c) Reprise en sous-œuvre;
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou tout terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré;

La police doit comporter :

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produit/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Nº de la modif. – Amd. No.

Acheteur – Buyer Jen Maheu

Nº de réf. du client – Client Ref. No.

Nom du dossier - File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

## ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer		
la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		
Lian/y) day traveny		
Lieu(x) des travaux		
Description générale des travaux à exécuter		

Nº de la modif. – Amd. No.

Acheteur – Buyer Jen Maheu

 $N^{\circ}$  de réf. du client – Client Ref. No. 2048

Nom du dossier - File Name

Assainissement de sites contaminés non prioritaires (phase 2) – Parc national des Lacs-Waterton

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

 connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.  L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et
provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, même, de même que mon entr dans le présent document et le	(entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je compre prise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecterons les exiger conditions du contrat.	
Nom	Signature	_
Date		